TREMPLIN CONCOURS

Extrait gratuit : Pack Aide-soignant vers infirmier : dossier, lettre de motivation et projet professionnel

Le dossier de l'aide-soignant qui candidate en IFSI par la formation professionnelle continue : les pièces à fournir d'après l'arrêté du 20 février 2026 (articles 10, 11, 14 et 21), le calcul des trois ans d'expérience pour l'entrée en 2e année, un modèle de parcours professionnel, la trame du projet en six blocs avec ses douze erreurs fréquentes, 6 lettres commentées pour des profils différents, une fiche d'information générale sur le financement et un rétroplanning de huit semaines.

Quelques pages tirées du livret complet. Contenu original rédigé par Tremplin Concours : ce ne sont pas des sujets officiels, et Tremplin Concours n'est lié à aucune administration ni à aucun jury.

Gratuit, sans inscription. Aucune préparation ne garantit un résultat.

Extrait du livret

Ce que contient le livret complet

Le livret « Aide-soignant vers infirmier » prépare le dossier de l'aide-soignant qui candidate en IFSI par la formation professionnelle continue : les pièces à fournir d'après les articles 10, 11, 14 et 21 de l'arrêté du 20 février 2026, le calcul des trois ans d'expérience pour l'entrée en 2e année, un modèle de parcours professionnel relié aux attendus nationaux, la trame du projet professionnel en six blocs avec ses douze erreurs fréquentes, 6 lettres commentées pour des profils différents, une fiche d'information générale sur le financement et un rétroplanning avec grille de relecture. Voici quelques pages, reprises telles quelles.

Les pièces du dossier de candidature

Pièce par pièce, ce qu'un aide-soignant doit y mettre

Pièce	Où l'obtenir	Le piège à éviter
Pièce d'identité, passeport ou titre de séjour	vos papiers ; titre de séjour en cours de validité	une copie illisible ou recto seul ; un titre qui expire avant la rentrée sans démarche de renouvellement engagée
Diplômes, certificats, titres	diplôme d'État d'aide-soignant (ou le diplôme d'aide-soignant sous son ancien intitulé), baccalauréat, diplômes antérieurs	oublier le bac, alors que l'entrée en IFSI suppose le bac, son équivalence ou sa dispense (article 4)
Curriculum vitae	vous	un CV de recherche d'emploi : il doit montrer une progression vers le soin infirmier (chapitre 3)
Attestations de travail	service des ressources humaines de chaque employeur, actuel et passés	des bulletins de salaire à la place d'attestations ; des attestations sans dates précises ni quotité de travail
Attestations de formation suivie	organismes de formation, service formation de l'établissement	oublier les formations internes (manutention, hygiène, gestes d'urgence, bientraitance) : elles montrent votre engagement
Lettre de candidature exposant le projet professionnel	vous	une lettre de motivation d'IFAS recyclée : le jury attend un projet d'infirmier (chapitres 4 et 5)

Calculer ses trois ans « à temps plein ou l'équivalent »

L'article 20 demande « au moins trois ans à temps plein ou l'équivalent à temps partiel, sur la période des cinq dernières années à la date de sélection ». Le calcul se fait période par période : durée multipliée par la quotité. Quatre exemples fictifs (vérifiez auprès de votre IFSI comment il compte les mois et à quelle date il fixe la « date de sélection ») :

Situation	Calcul	Équivalent temps plein	Condition de 3 ans
4 ans à 80 % dans les cinq dernières années	4 × 0,8	3,2 ans	atteinte
2 ans à temps plein, puis 2 ans à 50 %	2 × 1 + 2 × 0,5	3 ans	atteinte, sans marge
18 mois à temps plein, puis 30 mois à 60 %	1,5 × 1 + 2,5 × 0,6	3 ans	atteinte, sans marge
6 ans à 50 %, dont 5 dans la période	5 × 0,5	2,5 ans	non atteinte : seules les 5 dernières années comptent

Sans marge, la moindre période mal attestée fait tomber le compte : réunissez toutes les attestations avant de viser la 2e année. Un arrêt de travail ou un congé dans la période : demandez à l'IFSI comment il est compté, ne le devinez pas.

Une des six lettres commentées

Lettre 2

Aide-soignant en EHPAD depuis deux ans, salarié du privé, entrée en 1re année.

> *Madame, Monsieur,*
>
> *Diplômé d'aide-soignant en 2024 après un bac professionnel, je travaille depuis dans un EHPAD associatif. Je présente ma candidature à la sélection de la formation professionnelle continue pour la rentrée de septembre 2027. Je n'ai pas encore l'expérience demandée pour le parcours d'entrée en 2e année : je souhaite suivre la formation complète, et je le vois comme une chance de tout reprendre depuis le début.*
>
> *Dans mon EHPAD, une seule infirmière est présente l'après-midi pour tout l'établissement. J'ai vu ce que cela demande : organiser sa tournée, préparer et vérifier les traitements de dizaines de résidents, décider s'il faut appeler le médecin, parler aux familles d'une aggravation. Un soir, une résidente a fait une chute ; j'ai sécurisé l'installation et prévenu l'infirmière, qui a dû évaluer seule s'il fallait l'envoyer aux urgences. J'ai voulu comprendre comment on prend ce genre de décision.*
>
> *J'apporte deux années de soins auprès de personnes âgées dépendantes et une bonne pratique du dossier de soins informatisé, que j'ai appris aux deux derniers stagiaires du service. Je sais que mon expérience est encore courte : c'est pourquoi j'ai demandé à faire une journée d'observation dans une unité de soins de suite, pour connaître un autre secteur avant ma candidature.*
>
> *Je prépare une demande de projet de transition professionnelle auprès de Transitions Pro ; j'ai pris contact avec un conseiller en évolution professionnelle pour monter le dossier. Si ce financement n'aboutit pas, je me renseignerai auprès de l'IFSI sur la subvention régionale.*
>
> *Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.*

Ce qui fonctionne. Le candidat sait qu'il n'est pas éligible à la 2e année et le dit sans détour : il montre qu'il connaît les règles. Le portrait de l'infirmière de son EHPAD est concret : il décrit une responsabilité, pas des gestes. La journée d'observation dans un autre secteur répond d'avance à la question de l'expérience courte.

Ce qu'on améliorerait. Avant d'écrire « projet de transition professionnelle », il doit vérifier qu'il remplit les conditions (Service-public indique au moins deux ans d'activité salariée, dont un an dans la même

entreprise, pour un salarié en CDI, appréciés à la date de départ en formation) et connaître les délais de demande. « Des dizaines de résidents » : s'il connaît le chiffre de son établissement, il le donne.

À pouvoir développer à l'oral. La chute (ce qu'il a fait, pourquoi il n'a pas relevé la résidente seul s'il ne l'a pas fait) ; ce qu'il a appris en formant les stagiaires ; le calendrier de sa demande de financement.

Trois des douze erreurs fréquentes du projet

Erreur 1

L'infirmier présenté comme un aide-soignant qui fait plus de gestes.

Phrase à éviter : « Je veux pouvoir faire les prises de sang et les pansements moi-même. » Correction : « Je veux comprendre pourquoi on prescrit une surveillance, savoir l'interpréter et en porter la responsabilité. » Le geste n'est pas le métier ; le jugement clinique l'est.

Erreur 7

Un financement « on verra ».

Phrase à éviter : « Je trouverai bien un financement. » Correction : la solution principale, où en est la demande, et la solution de repli (chapitre 6). Le jury veut savoir si vous irez au bout.

Erreur 8

Confondre la sélection et l'entrée en 2e année.

Phrase à éviter : « Je candidate pour entrer directement en 2e année grâce à mes années d'aide-soignante. » Correction : la sélection FPC est la même pour tous ; l'entrée en 2e année suppose en plus trois ans d'exercice à temps plein ou équivalent sur cinq ans, l'accord de l'employeur et la validation du parcours de trois mois (article 20). Dites où vous en êtes de ces conditions.

Le livret complet

Pack Aide-soignant vers infirmier : dossier, lettre de motivation et projet professionnel, 29 € TTC, paiement unique.

- Les pièces des articles 10 et 21 de l'arrêté, avec check-list
- Le modèle de parcours professionnel et la trame du projet
- 6 lettres commentées pour 6 profils d'aide-soignant
- La fiche financement et un rétroplanning de 8 semaines

Détail et conditions de vente : tremplinconcours.fr/packs/aide-soignant-vers-infirmier/